

REGLEMENT DU JEU CONCOURS PHOTOS

« La PAC, pour moi ça veut dire quoi ? » « PAC pentru mine, ce înseamnă? »

ARTICLE 1 – Organisateur

Ambassade de France en Roumanie/ Institut français dont le siège est établi au 13-15 strada Biserica Amzei, secteur 1, Bucarest, Roumanie représenté par Mme Marie-Luce GHIB, Conseillère agricole régionale pour les affaires agricoles, organise du **10 août au 20 octobre 2018** inclus, un jeu-concours photo intitulé

« La PAC*, pour moi ça veut dire quoi ? » / « PAC* pentru mine, ce înseamnă? »

**PAC : Politique Agricole Commune au sein de l'Union Européenne*

ARTICLE 2 – Qui peut participer ?

Ce jeu-concours est ouvert à tout apprenant (élève, apprenti ou étudiant) inscrit en 2018 dans un établissement d'enseignement agricole ou comprenant des formations agricoles (secondaire ou supérieur) de France ou de Roumanie :

Ne peuvent pas participer les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours.

ARTICLE 3 – Comment participer ?

Les participants devront envoyer du **10 août au 20 octobre 2018 minuit**, par email à l'adresse suivante : PAC.FR.RO@gmail.com une seule photographie prise par leur soin. Cette photo devra illustrer une des 3 catégories du concours :

- Renouveau des générations en zone rurale ;
- Agriculture/forêt et environnement ;
- Agriculture et alimentation ;

La photo devra être accompagnée d'un titre, d'une brève description en français ou en roumain ne dépassant pas 140 caractères, la date et du nom de l'endroit où celle-ci a été prise.

Les participants devront respecter le format de candidature ci-dessous :

- En objet du mail : « Concours photo - La PAC pour moi ça veut dire quoi ? »
- Photographie en pièce jointe dont le fichier est renommé de la manière suivante : « Nom_Prenom_ConcoursPAC_Photos »
- Formulaire de candidature (cf annexe 1) signé par le candidat et par un membre du personnel d'enseignement ou administratif ou de direction de son établissement. Ce formulaire devra être renommé par vos soins de la manière suivante : « Nom_Prenom_ConcoursPAC_Form »

Il contiendra les informations suivantes :

- prénom et nom du candidat
- adresse personnel du candidat
- email et téléphone du candidat
- nom, adresse et coordonnées de l'établissement scolaire ou d'études du candidat
- le cas échéant, les autorisations de droit à l'image si des personnes sont présentes sur la photo (cf annexe 2 et 3).

ARTICLE 4 – Spécificité des photographies

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- Format JPEG,
- Poids entre 1Mo et 5Mo,
- Les photos devront être libres de droit,
- Si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de ces personnes ou des deux parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie (cf annexe 2 et 3),
- Les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées ;
- Les photographies feront l'objet d'une modération et d'une sélection si nécessaire au préalable par les organisateurs.
- En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports numériques de l'Ambassade de France, des ministères de l'agriculture français et roumains et les sites de la saison France Roumanie 2019 ; les pages Facebook de ces structures sur lesquels seront partagées les photographies des participants.

ARTICLE 5 – Dotations et modes de sélection des gagnants

Le concours sera divisé en 2 à 4 sections en fonction du nombre de réponses :

- étudiants de l'enseignement supérieur (BTS, école d'ingénieur...) de France
- étudiants de l'enseignement supérieur (USAMV,...) de Roumanie
- apprenants (élèves et apprentis) de l'enseignement agricole secondaire de France
- lycéens de Roumanie en formation agricole ou sur l'espace rural

Un jury composé de 6 personnes, du service de communication du Ministère de l'agriculture français et de photographes roumains choisira les photographies lauréates par thématique selon les critères d'esthétisme et d'originalité. Une vingtaine prix sera donnée selon les catégories. Ces photos seront ensuite exposées durant la saison France Roumanie 2019 et pendant des évènements des réseaux ruraux nationaux.

Les prix mis en jeu sont selon les catégories:

Catégorie « Renouveau des générations en zone rurale » :

- 4 vouchers de 700 RON pour les gagnants de Roumanie
- 4 vouchers de 150 EUR pour les gagnants de France

Catégorie Agriculture/forêt et environnement:

- 4 vouchers de 500 RON pour les gagnants de Roumanie
- 4 vouchers de 110 EUR pour les gagnants de France

Catégorie « Agriculture et alimentation »:

- 1 repas pour 2 personnes dans le restaurant étoilé « Maison Blanche » à Paris pour un gagnant de France
- 4 repas pour 2 personnes dans les restaurants suivants en Roumanie : Maize, Ceau, Le Bistrot Français ou Caruso pour les gagnants de Roumanie

Catégorie transversale « prix du public » :

- 2 lots (un pour le gagnant français et un pour le gagnant roumain de la catégorie transversale) : bons de 500 EUR et respectivement 2047 RON à destination d'une capitale européenne.

Pour le gagnant de Roumanie, le bon d'un équivalent de la somme de 2047 lei sera donné en un seul bon. Le prix sera offert de « Agentia Touch Communications » sous forme d'un bon de tourisme accordé par l'agence de tourisme « Fives Tour and Events ».

Les jurys de cette catégorie « prix du public » sont les internautes. Ils pourront voter sur <https://www.facebook.com/PACconcoursFRRO/> (@PACconcoursFRRO) pour leur photos préférées. Les votes seront ouverts du **2 novembre au 12 novembre 2018 midi**. Le début des votes sera annoncé sur la page facebook du concours photo.

En plus des restaurants, les partenaires financiers du concours (sponsors et institutionnels) sont Groupama Roumanie, Carrefour Roumanie, Crédit Agricole Roumanie, la saison France Roumanie 2019, le réseau rural français et roumain, les ministères français et roumain en charge de l'agriculture, l'Institut Français, la représentation de la Commission Européenne en France et la représentation de la Commission Européenne en Roumanie. Ils devront être mentionnés lors de toute présentation du concours par logo ou à l'écrit et lors de l'utilisation de photographies par les autres partenaires autorisés.

Les frais de déplacement seront à la charge des lauréats. Les prix sont incessibles. Ils devront être acceptés tels quels. Les gagnants seront prévenus individuellement, par tout moyen à la disposition de l'organisateur.

En cas d'impossibilité d'effectuer le déplacement, une participation à distance par vidéo-conférence le jour de la cérémonie sera imposée aux lauréats pour pouvoir obtenir leur prix.

Les résultats seront mis en ligne sur le portail et sur la page Facebook des partenaires du concours au plus tard le 30 novembre 2018.

Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 30 jours suivant le jour où il a été contacté, ne sera plus autorisé à réclamer son lot gagnant. Dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

ARTICLE 6 – Responsabilités

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Facebook n'est en aucun cas impliqué dans l'organisation et la promotion de ce jeu-concours. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de réclamation.

ARTICLE 7 – Acceptation du règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

ARTICLE 9 – Réserve

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE CANDIDATURE

JEU CONCOURS PHOTOS : « *La PAC, pour moi ça veut dire quoi ?* »

- Prénom et nom du candidat :

- Adresse personnel du candidat

- Email et téléphone du candidat

- Nom, adresse et coordonnées de l'établissement scolaire ou d'études du candidat

- *Le cas échéant (facultatif) description succincte (5 lignes max) de l'action de mobilité et/ou de coopération de votre établissement avec le pays partenaire en 2017 et/ou 2018 :*

Nom et Prénom du référent* en établissement :

*(*le référent membre du personnel d'enseignement ou administratif ou de direction de son établissement)*

Fonction du référent dans l'établissement:

Signature du référent :

Signature du candidat :

Date de la candidature :

Attention : pensez à renommer ce fichier de la manière suivante : « Nom_Prenom_ConcoursPAC_Form »

Annexe 2 : Autorisation d'exploiter l'image d'une personne photographiée

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Email :

Téléphone :

Consens à être photographié(e) et/ou filmé(e) le par
agissant dans le cadre du concours photo franco-roumain sur la PAC organisé par les Ministères de l'agriculture français et roumain et autorise les organisateurs du concours à reproduire et à diffuser, directement ou par l'intermédiaire de tiers, à titre non exclusif et pour le monde entier, les photographies me représentant ainsi qu'à exploiter ces supports, en partie ou en totalité, sous toutes formes et sur tous supports.

Le droit d'exploiter les photographies me représentant comprend notamment :

Documents de communication physique ou numérique (brochures, cartes de visite, papier à entête, affiches, kakémonos, site Internet, bannières...)

Édition numérique (cd-rom, dvd, cd photo, vidéodisque...)

Articles de presse (magazines, quotidiens et périodiques accrédités par la commission paritaire)

Internet (ordinateurs fixes et portables, smartphones, tablettes...)

Les utilisations de mon image ne devront en aucune façon porter atteinte à ma vie privée, et plus généralement me nuire ou me causer un quelconque préjudice.

Je reconnais par ailleurs que je ne suis lié(e) à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Cette autorisation a une validité de 5 ans à compter de sa signature et est consentie à titre gracieux. Elle se renouvelle par tacite reconduction pour une même durée, faute de dénonciation intervenue à tout moment par écrit.

Fait à ,

le

Signature de l'intéressé(e)

Annexe 3 : Autorisation d'exploitation de l'image d'une personne mineure photographiée

Je soussigné(e) père/mère de :

Demeurant :

Email :

Téléphone :

Consens à ce que mon enfant soit photographié(e)

le..... par....., agissant dans le cadre du concours photo franco-roumain sur la PAC organisé par les Ministères de l'agriculture français et roumain et autorise les organisateurs du concours à reproduire et à diffuser dans le cadre de ses activités, directement ou par l'intermédiaire de tiers, à titre non exclusif et pour le monde entier, les photographies et les vidéos représentant mon enfant ainsi qu'à exploiter ces médias, en partie ou en totalité, sous toute forme et sur tous supports.

Le droit d'exploiter les photographies représentant mon enfant comprend notamment :

Documents de communication physique ou numérique (brochures, cartes de visite, papier à en-tête, affiches, kakémonos, site Internet, bannières...)

Édition numérique (cd-rom, dvd, cd photo, vidéodisque...)

Articles de presse (magazines, quotidiens et périodiques accrédités par la commission paritaire)

Internet (ordinateurs fixes et portables, smartphones, tablettes...)

Les utilisations de son image ne devront en aucune façon porter atteinte à sa vie privée et plus généralement à lui causer un quelconque préjudice.

Je reconnais par ailleurs que mon enfant n'est lié(e) à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.

Cette autorisation a une validité de 5 ans à compter de sa signature et est consentie à titre gracieux. Elle se renouvelle par tacite reconduction pour une même durée, faute de dénonciation intervenue à tout moment par écrit.

Fait à, le

Signature de la mère

signature du père